

Une affaire de corruption sous Zafy - Goulamaly condamné à une amende de 80.000 euros

Midi Madagasikara 14.12.2002

Mardi 11 décembre dernier, Abdéli Goulamaly a été condamné à une amende de 80 000 euros (soit 533,360 millions de Fmg) par le tribunal correctionnel de Saint-Denis. La décision du tribunal fait mention : « Des sommes versées aux plus hautes autorités malgaches pour obtenir des autorisations de pêche à la crevette dans les eaux malgaches ».

Avec le procès d'Abdéli Goulamaly, opérateur dans le domaine de la pêche crevette, qui s'est déroulé à la Réunion depuis le 3 décembre dernier, une affaire de corruption des anciens dirigeants malgaches sous le régime d'Albert Zafy refait surface. Quelques personnalités proches du Prof dont son épouse Thérèse sont citées dans l'histoire.

recueillis dans le Journal de l'île www.clicanoo.com

Dans son édition du 3 décembre - jour du passage de l'homme d'affaires français Abdéli Goulamaly devant la correctionnelle à Saint-Denis – le Journal de l'île de la Réunion (JIR) retrace les faits : Entre 1994 et 1996, le président de la République malgache, Albert Zafy et plusieurs hauts dignitaires malgaches ont été mêlés à une affaire de pots-de-vin livrés par valises entières. En juillet 1995, la société Armement des Mascareignes (Armas), dont Abdé Ali Goulamaly est le PDG, expédie à Madagascar un privé chargé d'une mission d'installer dans le bureau de Denis Proto, directeur d'Armas à Antananarivo, une caméra espion, destinée à filmer des versements de fonds à de hauts dignitaires malgaches. Sur le film, que le JIR s'était procuré à l'époque, tourné dans les locaux de la Somerex, adresse qui servait aussi de siège social aux deux filiales de pêche d'Armas, à savoir, les Pêcheries du Menabe et les Pêcheries du Melaky, deux personnalités malgaches apparaissent, dont l'une au moins concerne directement les activités d'Armas en matière de pêche : Gilbert François qui, du temps de la présidence Zafy, était directeur général des pêches et, à ce titre, collaborateur direct des divers ministres qui se sont succédé pour gérer ce portefeuille. A l'issue d'une longue conversation, on voit le directeur des pêches empocher la bagatelle de 25 millions de FMG de l'époque. Il est ensuite question d'un second versement. De ce fait, les observateurs placés par les autorités malgaches à bord des bateaux de pêche à la crevette sont payés par Armas qui peut ainsi opérer sans inquiétude sur les eaux territoriales de la Grande Île.

Façon négative

La conversation est relatée phrase par phrase dans le journal réunionnais qui en a fait de même pour un autre film sur lequel apparaît Fulgence Fanony, ex-ministre de l'Éducation nationale, qui intervient comme agent de recouvrement pour les oeuvres du président Zafy.

On signalera également quelques passages relatifs à l'entourage du Prof : « Les uns et les autres jouent de leur influence politique pour favoriser leurs intérêts aux dépens de leurs concurrents respectifs. Ainsi, en 95, des accords secrets liant Emmanuel Rakotovahiny et Aziz Ismaël se sont manifestés de façon négative à l'endroit d'Armas, provoquant l'intervention d'Albert Zafy en faveur de M. Goulamaly. D'où les libéralités de ce dernier en direction du président de la République et de ses proches collaborateurs. Libéralités qui ont été jusqu'au versement de sommes importantes à Mme Zafy, alors en déplacement à la Réunion en 1994 », cite le JIR. Bref, selon les articles du JIR, le corrupteur est condamné. Mais les corrompus ?